



Au premier plan de la photo, un champ de fleurs de phacélie. La phacélie est une plante très mellifère. Elle est semée comme engrais vert, pour stimuler l'activité biologique, améliorer la structure et la fertilité d'un sol.

La vie de la commune

Commune de



CUIS

1	La vie de la commune	16/17	Randonnée pédestre autour de Cuis
2	Edito		
3/5	Etat civil/infos diverses	18	Travaux dans notre village
6	Station d'épuration Cuis-Cramant	19/20	Rubrique : Passion
		21	Familles rurales
7	Opération « nettoyage des bois »	22/23	Jeux (solutions)
		24	Recette
8/13	Conseils municipaux/Budget	25	Mots croisés
14/15	Fêtes et cérémonies		

EDITO :

Madame, Monsieur,

Après cette longue période de contrainte sanitaire, une éclaircie semblait se dessiner pour cet été 2021 mais les dernières annonces concernant le fameux variant delta nous imposent la plus grande vigilance.

Plus proche de nous, dans notre commune, comme vous avez pu le constater, l'entretien de nos espaces enherbés a marqué le pas ; en effet, notre employé communal étant souffrant nous avons dû, dans l'urgence, avoir recours à des entreprises extérieures qui sont intervenues selon leurs disponibilités et de plus, nous avons été contraints de prioriser certaines tâches ainsi que de renoncer à une situation optimale au regard de l'impact financier de ces travaux. Je tiens à témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui ont apporté un effort particulier dans l'entretien de notre village durant cette période difficile et je les remercie tous particulièrement pour leur esprit positif là ou d'autres...

Pour continuer à servir au mieux le bien-être de nos concitoyens nous sommes contraints d'adapter la fiscalité locale au regard des orientations budgétaires de la France comme expliqué dans les pages suivantes.

L'année 2021 reste toujours très incertaine mais l'espoir dans l'avenir ne doit pas nous abandonner et nous ne devons pas baisser les bras malgré les difficultés et les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je vous souhaite à tous de profiter au mieux de cette période estivale pour vous ressourcer sans oublier de rester prudents en prenant soin de vous et de vos proches.

Les conseillers municipaux et moi-même vous assurent de leur dévouement.

Le Maire, Patrick BUFFRY

Etat civil

Décès

Corinne PERTOIS, décédée le 14 mai 2021

Colombe LEROY née FRUGIER, décédée le 28 juin 2021

Mariage

GAUDRILLER Gwendoline et BARBIER Alexandre, mariés le 3 juillet 2021

Naissance

Laly BOUTAIG, née le 3 février 2021

Mairie

Vous pouvez contacter le secrétariat de mairie aux horaires ci-dessous :

Tél : 03 26 59 78 60

Email : mairie.cuis@wanadoo.fr

	Sans rendez-vous
Lundi	10 h 00-12 h 30/ 13 h 30- 15 h 00
Mardi	10 h 00-12h30
Jeudi	10 h 00-12h30
Vendredi	10 h 00-12h30

Le secrétariat de mairie sera fermé pour les congés d'été du lundi 2 août 2021 au vendredi 20 août 2021 inclus

Recensement militaire



Dans le mois qui suit leurs 16 ans, les jeunes gens (fille et garçon) de la commune de Cuis doivent se faire recenser afin d'être convoqués à leur journée d'appel et de préparation à la défense.

Se présenter en mairie avec la carte nationale d'identité et le livret de famille des parents.

Ce document est exigé pour le passage de tout examen et du permis de conduire.

Opération tranquillité vacances



Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou d'août, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Un formulaire est disponible en mairie.

Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !



Aide de la commune au transport scolaire :

La commune participe au transport des collégiens à hauteur de 30 % de prise en charge du coût de l'abonnement soit 21 €. Pour se faire rembourser, il suffit d'apporter en mairie le justificatif de l'inscription et du paiement au transport scolaire ainsi qu'un RIB.

NB : la commune ne participe pas au transport des lycéens.

Démarches d'urbanisme

Votre commune vous propose la dématérialisation des démarches d'urbanisme

Les démarches d'urbanisme peuvent désormais se faire en ligne.

À compter du 1er janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme vont être dématérialisées afin de gagner en efficacité. D'ici là, une plateforme va être expérimentée. Il s'agit du guichet numérique des autorisations d'urbanisme, le GNAU, qui est tout simplement un guichet commun de dépôt pour tous les habitants de la Communauté d'Agglomération d'Epernay Coteaux et Plaine de Champagne : www.epernay-agglo.fr rubrique Urbanisme.

Afin de faciliter vos démarches, c'est sur ce futur site Internet que pourront être déposées, sous forme électronique, les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables et les certificats d'urbanisme).

Quels sont les avantages ?

- Un service en ligne 7j/7 et 24h/24, accessible depuis chez vous
- Un suivi de l'avancement du dossier en temps réel
- Une aide en ligne pour minimiser les erreurs de saisie
- Un traitement de la demande optimisé
- Des échanges simplifiés avec l'administration
- Un gain de temps et d'argent

Dépôts de dossiers papiers

Si vous ne souhaitez pas réaliser votre demande en ligne, vous pouvez toujours réaliser cette formalité par papier. Les dossiers doivent alors être déposés ou envoyés en plusieurs exemplaires par voie postale à l'accueil de votre mairie.

Réunion participation citoyenne du 17 mai 2021

Dans ce contexte sanitaire, les incivilités ont fortement diminué au niveau des atteintes aux biens des personnes : en effet, le couvre-feu concernait également les voleurs.

Mais attention, suite au déconfinement, l'activité et les véhicules suspects vont reprendre : les personnes de confiance identifiés par la gendarmerie peuvent donner l'alerte en faisant le 17 afin de dissuader les voleurs en faisant une description précise du véhicule suspect : immatriculation, modèle, nombre de personnes, signes distinctifs avec une alerte rapide et discrète, ceci pour une intervention rapide.

Attention également au démarchage.

Avec le club de prévention, une permanence se tient avec une assistante sociale le jeudi de 9h à 12h, au sein de la gendarmerie, avec un intervenant social. Les objectifs de ces sessions sont l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des personnes rencontrant des difficultés sociales (violences, différends familiaux, logement, emploi, parentalité...) qui peuvent se présenter sans rendez-vous pour rencontrer l'intervenant social ou être orienté par les gendarmes suite à une intervention sociale.



Informations sur la station d'épuration de Cuis-Cramant

La station d'épuration de Cuis-Cramant a une capacité de 2 500 équivalents habitants et traite les eaux des deux communes pour une population estimée à 1 250 habitants.

La commune de Cuis sollicite la station à hauteur de 25 % (environ) contre 75 % (environ) pour Cramant.

L'ensemble des eaux usées de la commune sont collectées et reprises par un poste de refoulement situé au bord de la route départementale, en bas de la rue de la croix blanche.

Ce poste de relevage est lié à un bassin de rétention de 1000 m³ via un déversoir d'orage. Il est destiné à stocker les surplus d'eaux usées collectés en période pluvieuse avant leur restitution vers la station d'épuration.

La technologie du poste employée est celle de pompes en "cale sèche" à variation de débit, qui présente l'avantage de palier à la formation d'hydrogène sulfuré dans la conduite de refoulement longue de 2,3 km, mais qui a l'inconvénient d'être sensible aux bouchages par les objets pouvant être véhiculés par les eaux usées.

Véolia effectue un contrôle régulier du fonctionnement du poste de relevage grâce à la télésurveillance qui l'équipe et aux modules informatiques de gestion du délégataire.

De fréquentes interventions sur site sont effectuées pour le débouchage des pompes de relevage, le débouchage des conduites en amont des pompes de relevage, la gestion des dysfonctionnements des équipements électriques.

Photo d'une « suceuse de l'Est »



Pour cette raison, **les objets usuels d'entretien domestique tels que les lingettes nettoyantes ne doivent pas être rejetés avec les eaux usées.**

Un curage du bassin de stockage est opéré pour évacuer les sables s'y étant accumulés.

Par temps sec, environ 80 m³ par jour d'eau usée sont produites par la commune et transférées sur la station d'épuration pour y être traitées.

La station d'épuration de Cuis-Cramant est dotée de bassins de stockage-restitution permettant l'acceptation des eaux issues de l'activité pressurage - vinification, dont un ayant été construit à l'occasion du raccordement de la commune de Cuis sur le système d'assainissement. Ces bassins assurent un stockage des effluents ne pouvant pas être assimilés directement par le traitement, et la restitution progressive après la période des vendanges.

La station d'épuration a consommé 175 000 kWh en 2020, le poste de relevage de Cuis a consommé 79 000 kWh en 2020.

Direction Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération
Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne



Nous sommes fiers de notre village et de la nature qui l'entoure et nous devons préserver ce patrimoine pour nos enfants. Respectons notre terre environnante.

Ce samedi 19 juin, une collecte des déchets a été organisée. En moins de trois heures, huit volontaires enthousiastes ont "ramassé" plus de 10 m³ d'objets divers qui polluaient ou enlaidissaient la forêt surplombant le village !

Certaines photographies témoignent de cette inconscience écologique.



L'an prochain, nous prévoyons une autre opération de nettoyage début avril plus favorable au travail de ramassage. La végétation y sera moins dense, la chaleur moins éprouvante, les insectes plus rares.

La saison de la chasse sera terminée et le travail dans les vignes moins contraignant.



Grand merci à tous ces volontaires qui ont répondu à l'appel de la forêt !



Résumé des conseils municipaux

Résumé du conseil municipal du 18 janvier 2021

Madame Christine Boivin a été admise au concours Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, elle est désormais titulaire de son poste.

Les travaux de réfection de la rue de Général Leclerc seront couplés avec ceux de la rue de la République ainsi qu'avec ceux du chemin rural dit de la Bretelle. Ceci afin de pouvoir bénéficier d'une subvention plus importante (celles-ci sont attribuées par mandat et non par année)

Au niveau du cimetière, il a été décidé la continuité de caves urnes individuelles. Il n'y aura pas de columbarium collectif.

Résumé du conseil municipal du 25 janvier 2021

Projet d'aménagement forestier de la forêt communale de Cuis établi par l'ONF afin d'entretenir notre forêt et de pouvoir en tirer un meilleur profit.

Résumé du conseil municipal du 1^{er} mars 2021

Route Cuis Grauves Cramant, reprise des trous pour un montant de 4 992.96 € TTC.

Appel à candidature : la mairie recherche une personne disponible pour s'occuper de la sécurité et de la surveillance des enfants dans le bus scolaire (liaison Cuis-Cramant) 4 fois par jour, 4 jours par semaine.

Résumé du conseil municipal du 12 avril 2021

* Approbation des comptes 2020 dressés par le receveur municipal.

* Vote du budget primitif 2021

* Tarif concessions cimetière (inchangés) :

Concession simple : 200 €

Concession double : 420 €

Columbarium : 200 €

*Tarifs salle des fêtes (augmentation de 2%) :

	Week-end	Journée	½ journée
Habitants	255	153	112
Extérieurs	470	153	112

NB : une caution éligible au moment de la location sera demandée (800€).

*Vote des taux d'impositions 2020 : **Voir l'article « Evolution de la fiscalité pour le budget 2021 de notre commune »**(pages 10, 11 et 12).

Budget communal pour l'année 2021

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	427 730	Idem ci-contre
Investissement	110 794	"
TOTAL =	538 524	"

Sources des **recettes de fonctionnement** :

1) Impôts et taxes pour 233 900€

 Taxe d'habitation, sur le foncier bâti, sur le foncier non bâti = 210 900€

 Attribution de compensation de l'intercommunalité = 16 000€

 Taxe additionnelle aux droits de mutation = 7 000€

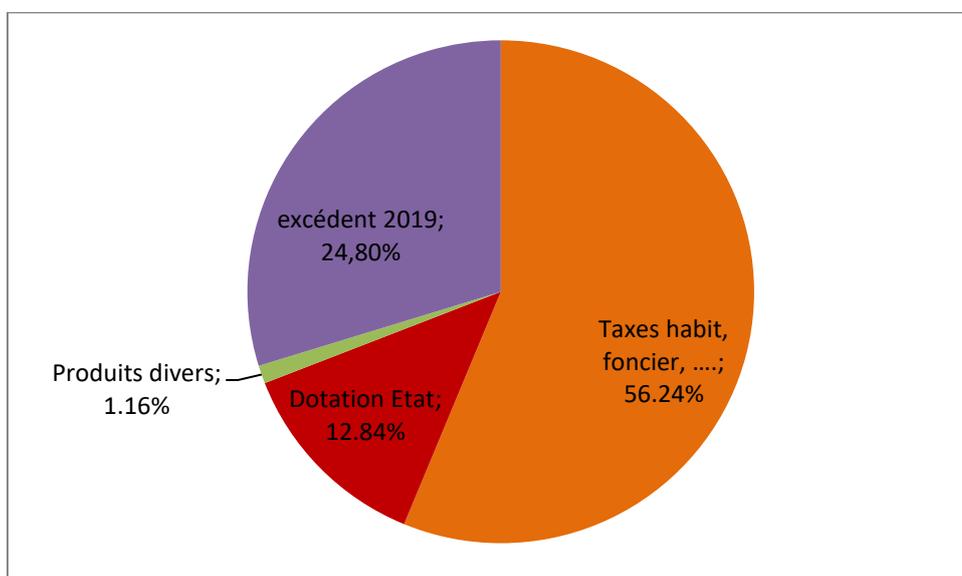
2) Dotations de l'Etat pour 53 420€

(dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale,...)

3) Produits divers pour 4 830€

(revenu d'immeubles et location salle, produits divers)

4) Excédent du budget 2019 pour 123 780€



Ces ressources sont affectées aux dépenses suivantes :

1) Les charges à caractère général pour 121 250€

Il s'agit de l'électricité, gaz (25 000€ d'énergie), eau, carburant, désherbant, fournitures (d'entretien, de voirie, administratives), entretien des espaces verts (18 000€), de bâtiments (7 000€), de voies et réseaux (27 000€), annonces + illuminations Noël (6 000€), véhicules, assurances, frais postaux, téléphone,...

2) Les charges de personnel pour 96 075€ (salaires et charges)

Rappelons que la commune rémunère deux agents techniques et un agent administratif.

3) Autres charges de gestion courante pour 53 825€

Il s'agit des frais des écoles reversés à Cramant (25 000€), d'indemnités aux élus, de subventions aux associations pour 3 780€ (comité des fêtes 2 000€, familles rurales 650€, les amis des écoles 250€)

4) Intérêt d'emprunt pour 4 608€

5) Atténuation de produits et charges exceptionnelles pour 43 880 € dont :

FNGIR (dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, la commune est perdante et doit verser 28 880€), fonds de péréquation intercommunales 13 000€, reversement de la totalité des produits issus de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises CVAE 2 000€

6) Charges exceptionnelles pour 1 200€

7) Virement en section investissement de l'excédent, pour 106 891 €

Sources des **recettes d'investissement** :

1) Virement du budget fonctionnement pour 106 891€

Ces ressources sont affectées aux travaux suivants :

- Remboursement d'emprunt contracté pour les travaux de voirie pour 43 550€
- autres immobilisations corporelles pour 63 341€



ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ POUR LE BUDGET 2021 DE NOTRE COMMUNE



LES MODIFICATIONS AU FIL DES ANS

Suite à différentes réformes de la fiscalité depuis 10 ans les dotations de l'état vers notre commune ont été sensiblement réduites et des prélèvements ponctionnant notre budget ont progressivement vu le jour.

Libellé	Nom du prélèvement	2 010	2 020
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement	61 558 €	28 554 €
DSR	Dotation de Solidarité Rurale	6 087 €	7 329 €
CTP	Compensation taxe professionnelle	3 465 €	0 €
CLECT	Compensation versée par la com. d'agglo	0 €	17 862 €
Gain	Entrant pour le budget de la commune	71 110 €	53 745 €
FPIC	Fond national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	0 €	-12 451 €
FNGIR	Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (compensation taxe professionnelle)	0 €	-28 880 €
Perte	Sortant du budget de la commune	0 €	-41 331 €
Résiduel	Bilan sommes données/sommes prélevées par l'état	71 110 €	12 414 €
	=> Perte sèche pour la commune en 10 ans	58 696 €	

Grâce à différentes mesures d'économie et l'effet des coefficients liés au coût de la vie sur les taxes d'habitation et foncières l'équilibre du budget a pu être maintenu tout en réduisant notre endettement et en respectant l'engagement pris vis-à-vis de nos concitoyens de ne pas augmenter la pression fiscale de la commune, mais nous avons atteint une limite où le trésor public nous indique que sans un rééquilibrage de notre solde de fonctionnement d'au moins 30 000 €, nous risquons de ne plus être considérés en capacité d'emprunter/investir ce qui signifierait par exemple de ne plus avoir la possibilité de refaire les rues qui en ont besoin.

CE QUI EST PRÉVU PAR L'ÉTAT POUR 2021

Une nouvelle loi de finances a institué la suppression progressive de la taxe d'habitation :



- Pour les communes, la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales sera réalisée par transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera désormais cumulée à celle de la commune.
- Soit avec en 2020 pour Cuis un taux de 14,7% et pour le département de la Marne de 15.51 %
→ cela formera en 2021 le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de la commune soit : Commune 14,7% + Département 15,51% = **30,21% de TFPB pour la commune en 2021**
- Cette évolution n'impacte pas les contribuables car c'est juste un transfert de ce qu'ils versaient pour le département vers la commune.

UNE OPPORTUNITÉ POUR L'ANNÉE 2021

=> cela libère une marge de fiscalité même vis-à-vis de nos concitoyens qui en 2021 ne bénéficieront que de - 30% de TH (Taxe d'Habitation).

LES CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2021

- Le taux de TFPB évoluera de 30,21% à 34,14% soit une compensation de [+ 3,93]. (A noter que la loi impose de faire évoluer en parallèle le taux de TFPNB)
=> Cette mesure permet de dégager environ 20 000 € en plus

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Simulation	Taux pour 2021	Sommes collectées par taxe	Total pour la commune
TFPB	331 900	SANS ÉVOLUTION	30,21	100 267	149 829 €
TFPNB	257 200		19,27	49 562	
TFPB	331 900	AVEC RATTRAPAGE	34,14	113 311	169 329 €
TFPNB	257 200		21,78	56 018	

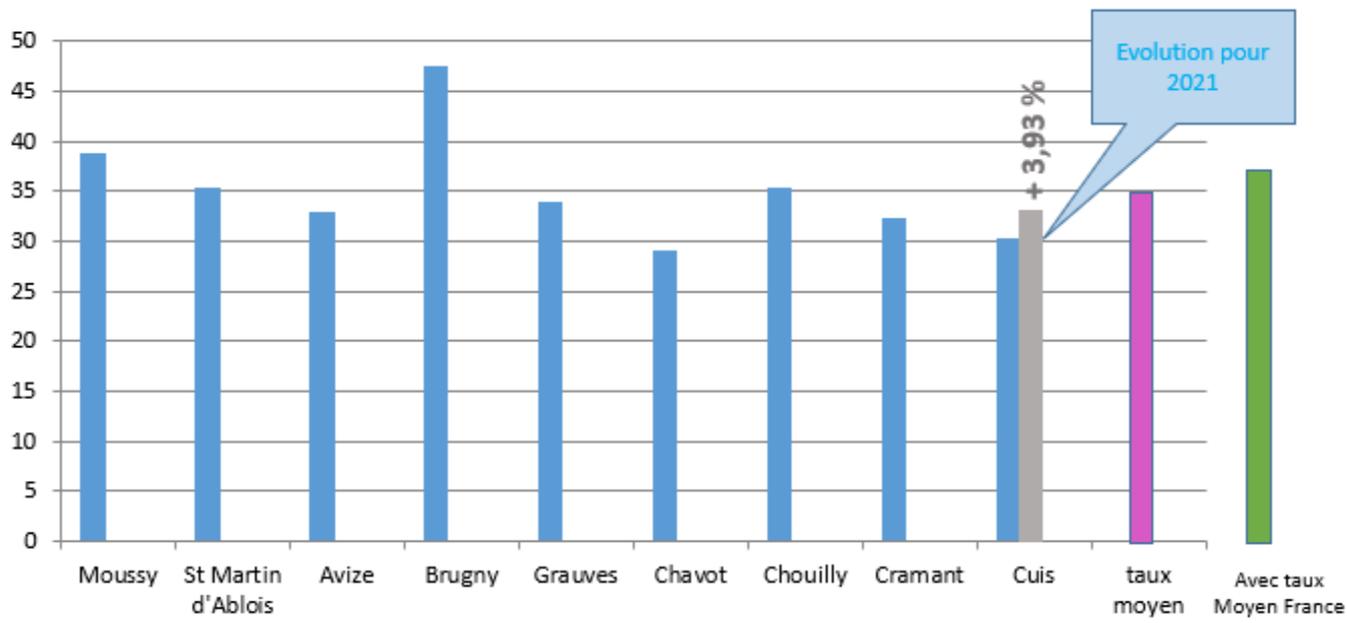
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFNB : Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties

- Sur proposition du Maire et des Adjointes, l'indemnité versée aux élus sera réduite de 50 % soit une économie de 10 000 € environ pour les finances communales.

L'objectif recommandé de 30 000 € de solde de fonctionnement est atteint => notre capacité d'autofinancement sera préservée.

Comparaison avec la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties des communes environnantes

avec les taux de 2020 + 15,51 % (Taux pour la Marne)



**AFIN DE FACILITER LA COMPRÉHENSION DE CETTE ÉVOLUTION :
SIMULATIONS TYPES DE L'INCIDENCE SUR LA TFPB POUR 2021 =>**

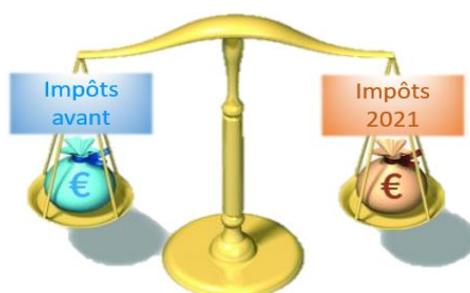
Avec une base d'imposition de :	Somme avec Taux initial 30,21 %	Somme avec Taux révisé 34,14 %	Augmentation De la TFPB en €	Baisse 30 % estimée de la TH en €
1500	453	512	59	> 200
4200	1269	1434	165	> 600

SITUATION DE LA FISCALITÉ DE NOTRE COMMUNE EN 2021

Le niveau de fiscalité de notre commune de CUIS reste inférieur à la moyenne locale et à la moyenne nationale

Le taux de la TH (taxe d'habitation) qui est en cours de suppression était de 22,90 % pour CUIS. Elle a déjà été supprimée pour certains foyers ; Pour d'autres, elle le sera progressivement.

=> nous resterons en dessous de la neutralité fiscale par rapport à avant la réforme de la taxe d'habitation



Fêtes et Cérémonies

8 Mai 2021

La traditionnelle cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 s'est tenue samedi 8 mai 2021 sans public, en raison de l'épidémie de Coronavirus. Seules, quelques personnes étaient présentes : Jean-Guy VALLOIS, Didier GIMONNET, Denis MICHEL aux côtés du 1^{er} adjoint Patrice MINET.



Elections juin 2021

Les dimanche 20 et 27 juin ont été organisées les élections départementales et régionales.

Après le dépouillement, les résultats sont affichés en mairie.



Bibliothèque

Très bonne nouvelle !!!

La bibliothèque ouvrira ses portes le **samedi 4 septembre** !

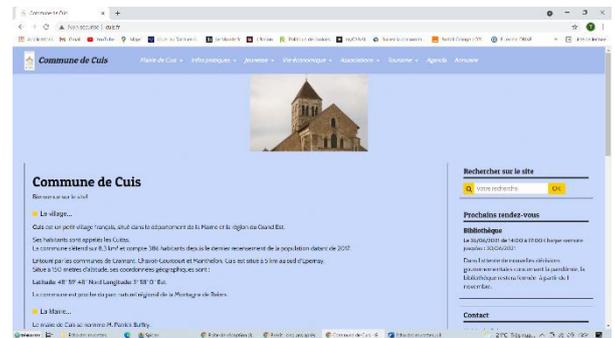
Il est important pour tous après cette si longue période de confinement de se revoir, se parler et pourquoi pas de jouer à des jeux de société.

Soyez les bienvenus !



Site Internet

Depuis un an, la commune propose un site internet (cuis.fr). Environ 2 700 visiteurs ont consulté ses pages (en date du 23/06). Des mises à jour régulières y sont effectuées. Pour toute information, n'hésitez pas à le consulter. Si vous avez des suggestions pour corriger ou enrichir ce site, envoyez un mail à : thierryfaupin51@gmail.com. Merci !



Comité des fêtes

Le bureau du Comité des fêtes étant démissionnaire, nous recherchons de toute urgence des volontaires pour assurer la continuité des actions.

Sans Président, sans Trésorier et sans Secrétaire, le Comité des fêtes ne peut pas fonctionner.

Sans Comité, le Noël des enfants, la fête du village, les voyages, les repas...seraient compromis.

Les subventions sont votées, la trésorerie est saine, une salle y est attribuée...alors n'hésitez pas à contacter la mairie pour apporter votre candidature et soyez assuré du soutien du Conseil Municipal.

Randonnée pédestre autour de Cuis



PR 117

- Distance : 7,4 km
- Durée de la boucle : 2h30
- Départ : Église de Cuis
- Cet itinéraire, labellisé par la Fédération Française de Randonnée offre la garantie d'un circuit de qualité et respectueux de l'environnement.

A partir de l'église de Cuis, prenez la petite route en direction de Grauves que vous quitterez pour rejoindre la lisière de la forêt.



Vous arriverez au pied des Falaises des Roualles, reconnues comme un site naturel remarquable, où se développe un environnement riche mais vulnérable.



Plus loin, de beaux espaces offrent des vues sur le paysage des coteaux.



A la sortie du chemin, entre forêt et vignes, il n'est pas rare de rencontrer blaireaux, renards ou lièvres.



Un chemin pentu vous conduira jusqu'au "plateau", terrain d'envol des parapentistes.

Belle vue sur Grauves et alentours.



Vous traverserez ensuite la forêt et ses sentiers ombragés pour atteindre Cramant. Ce passage est souvent boueux mais cet inconvénient permet d'observer de nombreuses traces d'animaux et, avec un peu de chance, votre parcours crociera celui des chevreuils.



Arrivé à l'entrée de Cramant, une halte au belvédère s'impose pour profiter du point de vue.



Ensuite, direction le centre de Cramant.

La boucle officielle vous fait traverser Cramant mais si vous ne désirez pas emprunter cet itinéraire et marcher sur trottoirs et route, vous pouvez rejoindre les chemins de vignes par la "variante" qui vous ramènera à Cuis.



Attention : Les balisages sont parfois peu visibles (bornes cachées par les herbes, poteaux abîmés, signalétiques peu visibles ou en mauvais état...). Soyez vigilants !



Désormais, pour plus de sûreté, vous pouvez télécharger l'application "cirkwi" grâce au flashcode figurant sur les nouveaux panneaux d'information au départ de l'église de Cuis ou bien place de la Mairie à Cramant.

Bonne promenade !

Travaux dans notre village

Réfection de la traverse entre Cramant et Grauves

La route des vignes, entre Grauves et Cuis et entre Cuis et Cramant, s'est dégradée ces dernières années. De nombreux trous, appelés « nids de poules » étaient apparus. Ces derniers se creusaient régulièrement sous l'action des pluies et présentaient un danger pour les véhicules qui l'empruntaient.

Le conseil municipal a décidé de faire reboucher les trous en enrobé par la société COLAS, pour un budget de 4 992.96 € TTC.

Les travaux ont été réalisés après une période sans pluie, fin mars-début avril.



Rubrique : Passion !!!

Dans notre village, on ne soupçonne pas les passions qui animent nos habitants et cette rubrique permet de découvrir et faire partager ces moments qui ensoleillent la vie.

Le sujet qui nous concerne aujourd'hui est la **pêche à la carpe !**

M. Charles Baguelin a gentiment ouvert sa porte et a pris le temps de détailler son loisir.

Pêcheur depuis longtemps et grâce à un ami de pétanque, il y a quatre ans environ, Charles pratique cette passion, un pêcheur de carpe se nomme carpiste !

La carpe se pêche traditionnellement en batterie, à l'aide de 3 ou 4 cannes posées sur des supports (piques) sur lesquelles on va disposer des indicateurs de touche qui vont permettre d'avertir le pêcheur lorsqu'un poisson prend l'appât.

Les indicateurs visuels indiquent les touches qui reviennent sur le bord, tandis que les indicateurs électroniques émettent un son et une lumière pour indiquer quelle canne entre en action.

Le pêcheur va utiliser différentes stratégies pour faire mordre les carpes :

Il sonde au départ le fond de l'eau à l'aide d'une canne munie d'un plomb afin de déterminer la nature (gravier, vase, herbes) du sol et sa profondeur.

Suivant la nature du sol, il détermine à quelle distance de la rive il lancera sa ligne.

Le pêcheur va utiliser différentes méthodes pour faire mordre les carpes à l'aide d'amorçages spécifiques plus ou moins importants et avec différents appâts. Cela peut être les fameuses bouillettes, ces billes de farines cuites dans l'eau puis séchées qui sont agrémentées d'arômes et autres ingrédients rentrant dans la fabrication. (mais chut, c'est un secret !)

Il est également possible d'utiliser des pellets, mais aussi les graines comme le maïs, la noix tigrée, le lupin et divers mélanges de graines plus petites comme le blé, le chènevis et bien d'autres tout comme le Frolic (ces fameuses croquettes de nos chers toutous !) qui reste excellent sur des pêches rapides.

Le pêcheur positionne alors son montage et vient ensuite la phase d'attente qui peut durer parfois plusieurs heures, voir même plusieurs jours dans certains lacs difficiles.

La pêche à la carpe de manière traditionnelle se pratique sur divers plans d'eau : du grand lac de réservoir, en passant par le lac de barrage, les lacs alpins, les petites et moyennes rivières, les grandes rivières et les fleuves mais aussi les petits étangs, les gravières...



Il est plus facile de pêcher dans les eaux tranquilles (lacs, étangs...) que les eaux vives (rivières, fleuves...) ; dans les eaux tranquilles, les carpes suivent les mêmes trajets aussi on peut par observation déterminer leurs passages et installer les lignes.

Charles participe à certains concours (enduros) régulièrement organisés dans toute la France.

Ceux-ci se déroulent sur 72 heures (Trois jours et deux nuits), les équipes (deux pêcheurs) sont départagées par le poids total des prises.

Le poids d'une carpe se situe entre 2 et 14 kg, certaines (carpes des roseaux) peuvent atteindre 20 kg.



Carpe de 15,8 kg

Carpe de 12 kg



Jusqu'à l'arrivée des silures, la carpe a été longtemps le poisson le plus lourd pêché en eau douce.

La durée de vie d'une carpe se situe entre 15 et 20 ans.

Les meilleures heures pour repérer les carpes sont au lever et au coucher du soleil, périodes où les carpes sont les plus actives et se manifestent le plus en surface.

Contrairement aux autres espèces de poissons, la pêche à la carpe de nuit est autorisée.

Les carpistes rejettent ensuite leurs prises à l'eau, ils ne mangent pas ces poissons !

Une carpe qui a été pêchée sera plus difficile à reprendre car contrairement à l'adage, le poisson a une mémoire !

En dehors des carpes, Charles pêche également le gardon et le brochet. Chaque canne est spécifique du poisson pêché. Bientôt, Charles se lancera dans la pêche au silure !

Pour tout renseignement : sarlbaguelin@orange.fr

Merci Charles d'avoir bien voulu faire partager ta passion !

Photos : Charles Baguelin.

Dans le prochain écho des musettes, nous aurons le plaisir de découvrir la passion ... des camping-caristes !



ASSOCIATION DE 5 VILLAGES
DE LA CÔTE DES BLANCS

Pas d'activité pour l'association au cours de ce premier semestre.

Vu le peu de participants aux deux derniers carnivals, nous avons décidé de ne pas l'organiser cette année.

Les cours de gymnastique volontaire n'ont plus été assurés suite au confinement.

Notre Bébé Broc du 5 avril a été annulée suite au confinement.

Deux manifestations sont prévues pour le second semestre, la Bébé Broc en octobre et la soirée Beaujolais en novembre. Leur organisation dépendra des règles sanitaires en vigueur liées au COVID-19.

Retrouvez nous sur Facebook : « Familles Rurales Cuis »
Valérie GRENETTE au 06.07.19.58.67

MOTS CROISES (solutions)

HORIZONTALEMENT

I. Sur les bouteilles de champagne. **II.** Fleuve. Se déplacera dans l'eau. **III.** Donnera de la vie. **IV.** Grande étendue d'eau. Ensemble de fleurs ou de fruits qui poussent sur une même tige. **V.** Surveillée. Département. **VI.** Non anglais. Qui appartient à la religion, qui a un caractère sacré. **VII.** Faite de la toile ou d'autres étoffes. Pour jouer. **VIII.** Homme de spectacle. **IX.** Participe passé de rire. Profitable. Do. **X.** Eluder. Élément servant à désigner certains enzymes. **XI.** Manière dont une chose se forme. Voies bordées de

VERTICALEMENT

A. Pas loin de Cuis. Désert rocheux. **B.** Le premier. Dépourvue d'occupation. **C.** Fruit. Préfixe. **D.** Viande que l'on fait cuire à feu vif. **E.** Article. Sans énergie. **F.** Ample. Allongé. **G.** Perdue. Pronom personnel. **H.** Pronom personnel. Pour porter. **I.** Bourrelet. Article contracté. **J.** Femelle donnant des œufs. **K.** Outil de jardin. Possessif.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
I	C	A	P	S	U	L	E	S			B
II	R	I	O		N	A	G	E	R	A	I
III	A	N	I	M	E	R	A		E		N
IV	M	E	R			G	R	A	P	P	E
V	A		E	P	I	E	E		L	O	T
VI	N	O			N		S	A	I	N	T
VII	T	I	S	S	E	E		N		D	E
VIII		S		A	R	T	I	S	T	E	
IX	R	I		U	T	I	L	E		U	T
X	E	V	I	T	E	R			A	S	E
XI	G	E	N	E	S	E		R	U	E	S

Merci aux deux participants !

M. Daniel LEMAIRE a gagné une bouteille de champagne,

offerte par la commune et à retirer en mairie.

Réponse au jeu réservé aux enfants de Cuis, âgés de 3 à 16 ans

Pensez-vous bien connaître votre village ?

Quel est le nombre d'élèves de Cuis à l'école communale Cramant-Cuis ?

A l'école maternelle ? **5 élèves**

A l'école primaire ? **12 élèves**

Saviez-vous qu'il existait une école à Cuis ?

Où se trouvait-elle ? **A côté de la mairie**

En quelle année a-t-elle fermée ? **A la rentrée scolaire 2006-2007**

Dans quelle ruelle peut-on voir des moutons ? **La rue Foch**

Dans quelle rue peut-on admirer le paon Léon ? **La rue de l'égalité**

Dans quelle rue rencontrez-vous des oies ? **la grande rue**

Quel est le nom du Saint ayant donné son nom à l'église ? **Saint Nicaise**

Quelles rues portent le nom de fleurs ?

Bleuets coquelicots boutons d'or

Vous connaissez bien les vignes qui nous entourent mais quelle sont aussi les cultures produites sur notre commune ?



Blé



Escourgeon



Colza



Luzerne



Maïs



Betterave à sucre

Domage, aucun enfant n'a présenté un bulletin réponse !

Recette Gaspacho

Pour 4 personnes : 1 concombre, 6 tomates, 1 poivron vert, 2 oignons nouveaux, 1 gousse d'ail, ciboulette, 200g de pain rassis, 1 cuillère à café de vinaigre de Xérès, sel, poivre

1 - Pelez le concombre, fendez-le en deux, ôtez les graines. Découpez-le en petits dés. Pelez et épépinez les tomates, découpez la pulpe en petits cubes. Ôtez les côtes et les graines du poivron découpez-le en petits morceaux. Nettoyer et hachez les oignons.

Réservez au frais quelques cuillerées de ces légumes pour la garniture.

2 - Faites tremper la mie de pain dans de l'eau froide. Pelez l'ail. Réunissez dans le bol d'un robot tous les légumes, la ciboulette, l'ail et la mie de pain essorée. Mixez pour obtenir une préparation onctueuse. Assaisonnez avec sel, poivre, piment, huile d'olive et vinaigre. Réservez au froid au moins 3h. Parsemez de petits dés de légumes réservés avant de servir.



Gaspacho

MOTS CROISES

Mots croisés inspirés de notre vie locale !!!

HORIZONTALEMENT

I. Couleur du vin. Sent mauvais. **II.** Habitants de Cuis.
IV. Otas la vie. Paria. **V.** Pas deux. Change de voix.
 Manque d'eau. **VI.** Voie publique aménagée. Attache les
 branches sur un treillage. **VII.** Série de coups de
 baguettes donnée sur un tambour. **VIII.** Ses raisins en
 sont ses fruits. Endroit d'une rivière où l'on peut passer
 sans perdre le pied. **IX.** Mesure chinoise. Non anglais.
 Pour coudre. **X.** Patron des vigneron. **XI.** Article
 indéfini. Contraction de "en les ". Pour transporter une
 bouteille de champagne (au pluriel).

VERTICALEMENT

A. Lieu-dit appartenant à Cuis. Aperçu. **B.** Aurum en
 latin. Pas vêtu. Tissu fait avec les fibres de cette plante.
C. Poussée. Boisson. **D.** Eclat de rire. Démonstratif.
E. Sans eux pas de fête ! **F.** Transpira. Peut être le mot de
 la fin. **G.** Abject. Ce n'est pas lui. Outil de dessinateur. **I.**
 Opération qui consiste à attacher des rameaux, des
 branches, des tiges à des tuteurs ou sur des fils de fer
 tendus horizontalement. **J.** Vieux do. Possessif. **K.**
 Distance entre deux choses ou deux êtres (au pluriel).

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

Envoyez vos réponses par courrier en mairie, ou sur la boîte mail du journal.

« lecho.des.musettes@orange.fr »

Pour tout courrier : « commission communication », mairie de Cuis.

Ont participé à la rédaction des articles :

Catherine, Christophe, Dominique, Nathalie, Stéphanie, Thierry, Valérie

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Pierry

	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/07/2021 au 31/08/2021	Du 01/09/2021 au 31/10/2021
Lundi	Fermée	8h-13h	Fermée
Mardi	14h-18h	8h-13h	14h-18h
Mercredi	9h-12h 14h-18h	8h-13h	9h-12h 14h-18h
Jeudi	9h-12h 14h-18h	8h-13h	9h-12h 14h-18h
Vendredi	9h-12h 14h-18h	8h-13h	9h-12h 14h-18h
Samedi	9h-12h 14h-18h	8h-13h	9h-12h 14h-18h
Dimanche	9h-12h	8h-13h	9h-12h

N'hésitez pas, si vous le pouvez, à vous y rendre un peu plus tard en journée pour éviter le trafic du début de matinée et d'après-midi

Fermée les jours fériés, jeudi 23 septembre et jeudi 16 décembre.

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Voivreux

	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/07/2021 au 31/08/2021	Du 01/09/2021 au 31/10/2021
Lundi	Fermée	8h-13h	Fermée
Mardi	14h-18h	8h-13h	14h-18h
Mercredi	9h-12h 14h-18h	8h-13h	9h-12h 14h-18h
Jeudi	9h-12h 14h-18h	8h-13h	9h-12h 14h-18h
Vendredi	9h-12h 14h-18h	8h-13h	9h-12h 14h-18h
Samedi	9h-12h 14h-18h	8h-13h	9h-12h 14h-18h
Dimanche	9h-12h	8h-13h	9h-12h

Fermée les jours fériés, jeudi 23 septembre et jeudi 16 décembre.

CALENDRIER DE COLLECTE

DÉCEMBRE 2020

DÉCEMBRE 2021

- O.M.**
- ▶ Collecte des ordures ménagères
- PAPIERS**
- ▶ Collecte des papiers / cartonnettes
- ▶ Collecte des emballages ménagers
- BIODÉCHETS**
- ▶ Collecte des biodéchets de cuisine
- DÉCALÉE**

⚠ Soyez attentifs aux jours de collecte :
 • Collecte du 25/12/2020 avancée au 22 et 23/12/2020 (collecte le matin)
 • Collecte du 01/01/2021 avancée au 29 et 30/12/2020 (collecte le matin)

Retrouvez les horaires des déchèteries sur : www.epernay-agglo.fr

Pour tous renseignements : infodechets@epernay-agglo.fr ou 03 26 56 47 15



DÉCEMBRE 2020		JANVIER 2021		FÉVRIER 2021		MARS 2021		AVRIL 2021		MAI 2021		JUIN 2021	
1 M	BIODÉCHETS	1 V	DÉCALÉE	1 L	BIODÉCHETS	1 L	BIODÉCHETS	1 J	PAPIERS	1 S	BIODÉCHETS	1 M	BIODÉCHETS
2 M		2 S		2 M	BIODÉCHETS	2 M	BIODÉCHETS	2 M	O.M.	2 D		2 M	
3 J		3 D		3 M		3 M		3 S		3 L		3 J	
4 V	O.M.	4 L	BIODÉCHETS	4 J	O.M.	4 J	O.M.	4 D		4 M	BIODÉCHETS	4 V	O.M.
5 S		5 M	BIODÉCHETS	5 V	O.M.	5 V	O.M.	5 L		5 M		5 S	EMBAL
6 D		6 M		6 S		6 S		6 M	BIODÉCHETS	6 M		6 D	
7 L		7 J		7 D		7 D		7 M		7 V	O.M.	7 L	
8 M	BIODÉCHETS	8 V	O.M.	8 L		8 L		8 J		8 S		8 M	BIODÉCHETS
9 M		9 S		9 M	BIODÉCHETS	9 M	BIODÉCHETS	9 V	O.M.	9 D		9 M	
10 J		10 D		10 M		10 M		10 S		10 L		10 J	
11 V	O.M.	11 L	BIODÉCHETS	11 J		11 J		11 D		11 M	BIODÉCHETS	11 V	O.M.
12 S		12 M	BIODÉCHETS	12 V	O.M.	12 V	O.M.	12 L		12 M		12 S	
13 D		13 M		13 S		13 S		13 M	BIODÉCHETS	13 J		13 D	
14 L		14 J		14 D		14 D		14 M		14 V	O.M.	14 L	
15 M	BIODÉCHETS	15 V	O.M.	15 L		15 L		15 J		15 S		15 M	BIODÉCHETS
16 M		16 M		16 M	BIODÉCHETS	16 M	BIODÉCHETS	16 V	O.M.	16 D		16 M	
17 J		17 D		17 M		17 M		17 S		17 L		17 J	
18 V	O.M.	18 L		18 J		18 J		18 D		18 M	BIODÉCHETS	18 V	O.M.
19 S		19 M	BIODÉCHETS	19 V	O.M.	19 V	O.M.	19 L		19 M		19 S	
20 D		20 M		20 S		20 S		20 M	BIODÉCHETS	20 D		20 D	
21 L		21 J		21 D		21 D		21 M		21 V	O.M.	21 L	
22 M	O.M.	22 V	O.M.	22 L		22 L		22 J		22 S		22 M	BIODÉCHETS
23 M	BIODÉC.	23 S		23 M	BIODÉCHETS	23 M	BIODÉCHETS	23 V	O.M.	23 D		23 M	
24 J		24 D		24 M		24 M		24 S		24 L		24 J	
25 V	DÉCALÉE	25 L		25 J		25 J		25 D		25 M	BIODÉCHETS	25 V	O.M.
26 S		26 M	BIODÉCHETS	26 V	O.M.	26 V	O.M.	26 L		26 M		26 S	
27 D		27 M		27 S		27 S		27 M	BIODÉCHETS	27 J		27 D	
28 L		28 J		28 D		28 D		28 M		28 V	O.M.	28 L	
29 M	O.M.	29 V	O.M.	29 L		29 L		29 J		29 S		29 M	BIODÉCHETS
30 M	EMBAL	30 S		30 M	BIODÉCHETS	30 M	BIODÉCHETS	30 V	O.M.	30 D		30 M	
31 J		31 D		31 M		31 M		31 M		31 L		31 M	

JUILLET 2021		AOÛT 2021		SEPTEMBRE 2021		OCTOBRE 2021		NOVEMBRE 2021		DÉCEMBRE 2021	
1 J		1 D		1 M		1 V	O.M.	1 L		1 M	
2 V	O.M.	2 M	BIODÉCHETS	2 J		2 S		2 M	BIODÉCHETS	2 J	
3 S		3 L		3 V	O.M.	3 D		3 M		3 V	O.M.
4 D		4 M		4 S		4 L		4 J		4 S	
5 L		5 J		5 D		5 M	BIODÉCHETS	5 V	O.M.	5 D	
6 M	BIODÉCHETS	6 V	O.M.	6 L		6 M		6 S		6 L	
7 M		7 S		7 M	BIODÉCHETS	7 J		7 D		7 M	BIODÉCHETS
8 J		8 D		8 M		8 V	O.M.	8 L		8 M	
9 V	O.M.	9 L		9 J		9 S		9 M	BIODÉCHETS	9 J	
10 S		10 M	BIODÉCHETS	10 V	O.M.	10 D		10 M		10 V	O.M.
11 D		11 M		11 S		11 L		11 J		11 S	
12 L		12 J		12 D		12 M	BIODÉCHETS	12 V	O.M.	12 D	
13 M	BIODÉCHETS	13 V	O.M.	13 L		13 M		13 S		13 L	
14 M		14 S		14 M	BIODÉCHETS	14 J		14 D		14 M	BIODÉCHETS
15 J		15 D		15 M		15 V	O.M.	15 L		15 M	
16 V	O.M.	16 L		16 J		16 S		16 M	BIODÉCHETS	16 M	
17 S		17 M	BIODÉCHETS	17 V	O.M.	17 D		17 M		17 V	O.M.
18 D		18 M		18 S		18 L		18 J		18 S	
19 L		19 J		19 D		19 M	BIODÉCHETS	19 V	O.M.	19 D	
20 M	BIODÉCHETS	20 V	O.M.	20 L		20 M		20 V		20 L	
21 M		21 S		21 M	BIODÉCHETS	21 J		21 D		21 M	BIODÉCHETS
22 J		22 D		22 M		22 V	O.M.	22 L		22 M	
23 V	O.M.	23 L		23 J		23 S		23 M	BIODÉCHETS	23 J	
24 S		24 M	BIODÉCHETS	24 V	O.M.	24 D		24 M		24 V	O.M.
25 D		25 M		25 S		25 L		25 J		25 S	
26 L		26 J		26 D		26 M	BIODÉCHETS	26 V	O.M.	26 D	
27 M	BIODÉCHETS	27 V	O.M.	27 L		27 M		27 S		27 L	
28 M		28 S		28 M	BIODÉCHETS	28 J		28 D		28 M	BIODÉCHETS
29 J		29 D		29 M		29 V	O.M.	29 L		29 M	
30 V	O.M.	30 L		30 J		30 S		30 M	BIODÉCHETS	30 D	
31 S		31 M	BIODÉCHETS	31 M		31 D		31 M		31 V	O.M.

Attention !
 Collecte à partir de 4h, je présente mes déchets la veille à partir de 19h.



O.M.

Collecte des ordures ménagères

PAPIERS

Collecte des papiers / cartonnages

Collecte des emballages ménagers

BIODÉCHETS

Collecte des biodéchets de cuisine

DÉCALÉE

⚠ Soyez attentifs aux jours de collecte :

- Collecte du 25/12/2020 avancée au 23/12/2020 (collecte le matin)
- Collecte du 01/01/2021 avancée au 30/12/2020 (collecte le matin)

Retrouvez les horaires des déchèteries sur : www.epernay-agglo.fr

Pour tous renseignements : infodechets@epernay-agglo.fr ou 03 26 56 47 15



DÉCEMBRE 2020	JANVIER 2021	FÉVRIER 2021	MARS 2021	AVRIL 2021	MAI 2021	JUN 2021
1 M	1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M
2 M	2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M
3 J	3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J
4 V	4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V
5 S	5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S
6 D	6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D
7 L	7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 M	8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M
9 M	9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 J	10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J
11 V	11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V
12 S	12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S
13 D	13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D
14 L	14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L
15 M	15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M
16 M	16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 J	17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J
18 V	18 L	18 J	18 J	18 D	18 V	18 V
19 S	19 M	19 V	19 V	19 L	19 S	19 S
20 D	20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D
21 L	21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 M	22 V	22 L	22 L	22 M	22 S	22 M
23 M	23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 J	24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J
25 V	25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V
26 S	26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S
27 D	27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D
28 L	28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 M	29 V	29 J	29 J	29 S	29 S	29 M
30 M	30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M
31 J	31 D	31 M	31 M	31 M	31 L	31 M

JUILLET 2021	AOÛT 2021	SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DÉCEMBRE 2021
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M	10 V	10 V	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 M	23 M	23 J
24 S	24 M	24 V	24 V	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 M	30 V	30 J
31 S	31 M	31 M	31 D	31 M	31 V



Attention !
Collecte à partir de 4h, je présente mes déchets la veille à partir de 19h.

